

*Conseil provincial-territorial
des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières*



COMMUNIQUÉ

Le Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières poursuit la réforme

Le 18 décembre 2013

Le Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières (le Conseil) s'est réuni les 16 et 17 décembre 2013 à Ottawa.

Depuis sa création en 2004, le Conseil, appuyé par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, a permis la réalisation de progrès notables en modernisant et en harmonisant les lois, les règles et les règlements encadrant le marché canadien des valeurs mobilières ainsi qu'en simplifiant les processus réglementaires, notamment grâce au régime de passeports.

Cela dit, le Conseil reconnaît qu'il y a toujours lieu d'améliorer le régime canadien de réglementation des valeurs mobilières pour répondre aux besoins des investisseurs et des marchés financiers.

À la réunion du Conseil, les ministres de l'Alberta, du Québec, du Manitoba, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont convenu de poursuivre l'élaboration d'un protocole d'entente et d'un plan d'action correspondant pour le Conseil, afin d'améliorer encore plus le régime de réglementation des valeurs mobilières.

Ce protocole jetterait les bases d'une collaboration provinciale-territoriale pour la réglementation des valeurs mobilières qui :

- reconnaît et protège l'autorité provinciale et territoriale quant à la réglementation des valeurs mobilières;
- crée une plateforme commune en matière de législation sur les valeurs mobilières entre les provinces et les territoires participants, tout en tenant compte des différences régionales;

- permet aux ministères de mieux surveiller la structure réglementaire des valeurs mobilières et ainsi de respecter les priorités de la réforme en cours et celles en matière de protection des investisseurs;
- favorise la création d'un comité national sur le risque systémique composé des Chefs d'organismes actuels et de représentants des autorités de réglementation des assurances, des rentes et des institutions de réception de dépôts, afin de surveiller et de réduire les risques systémiques dans le secteur financier;
- renforce la participation des provinces et des territoires dans la délégation du Canada lors des forums internationaux (le processus relatif à cette participation sera élaboré de concert avec l'administration fédérale et avec les provinces et territoires non participants);
- favorise la création d'un lien avec les provinces et territoires non participants, l'administration fédérale et d'autres autorités de réglementation du secteur financier, pour améliorer la collaboration et la communication entre les responsables de la surveillance du secteur financier.

Lors de la réunion, le président des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) a présenté au Conseil un compte rendu des améliorations proposées pour les ACVM et le régime de passeports.

Le Conseil demeure résolu à veiller à ce que le Canada continue d'arborer l'un des meilleurs régimes de réglementation au monde, offrant des normes élevées en matière de protection des investisseurs et un marché financier efficace, dynamique et concurrentiel pour l'avenir.

Pour en savoir plus sur le Conseil, visitez le www.valeursmobilières.org.

-30-

Renseignements

Jessica Jacobs-Mino
Attachée de presse,
Cabinet du Président du Conseil du Trésor et ministre des Finances de l'Alberta
780-415-4855

Mélanie Malenfant
Directrice adjointe et attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
et de l'Économie du Québec
418-643-5270 / 514-873-5363